

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 676

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adresses utiles

A l'heure où les municipales françaises ont montré que le fichage des citoyens fait d'inquiétants progrès, les détenteurs suisses de fichiers ne se croisent pas les bras en attendant une législation fédérale sur la protection des données.

Ainsi les membres de la défunte Communauté de travail (IN), constituée à l'époque pour assurer le «oui» du peuple et des cantons au principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes, viennent de recevoir argumentaire et feuilles de signatures pour l'initiative bourgeoise «pour la compensation de la progression à froid».

La lettre d'accompagnement porte l'en-tête de la Fédération des sociétés suisses d'employés, où s'emploie notamment M^{me} Alice Moneda, par ailleurs membre du Comité (IN) à l'époque.

Et voilà pourquoi vos adresses sont précieuses.

EN BREF

Selon des données encore provisoires, les achats de Migros à l'agriculture suisse seraient, en pourcentage de la production totale, un tout petit peu moins élevés en 1982 qu'en 1981: 21,5% l'année dernière pour 23,2% l'année précédente. Qu'importe ce léger recul: que refuser à un client qui est preneur de plus du cinquième de ce que vous produisez?

* * *

1971-1983: l'affaire de l'altiport de la Croix-de-Cœur entre gaillardement dans sa deuxième décennie de procédure avec la décision de la Cour de droit public du Tribunal fédéral de... ne rien décider et de s'en remettre à un prochain «échange de vues» avec le Conseil fédéral pour établir les compétences sur les derniers recours déposés par les opposants. Encore deux années supplémentaires d'attente, donc, sans que la situation soit en rien éclaircie! La dernière solution: demander un transport sur place des juges fédéraux, en compagnie

d'une délégation du Conseil fédéral s'ils le veulent, et enfermer tout ce beau monde dans un chalet avec vue sur les lieux en question, jusqu'à rédaction d'une réponse définitive à la question première noyée dans la paperasse juridique: Verbier a-t-il besoin d'un altiport?

* * *

Initiative pour une protection efficace de la maternité et congé parental: si les comptes rendus du débat au National sur le sujet vous laissent sur votre faim, reportez-vous à l'édition du 14 mars du «Tages Anzeiger». Là, non seulement une description précise des enjeux de la future consultation populaire, mais surtout un des meilleurs dossiers qui ait été publié ces derniers mois sur le sujet, bilan des expériences suédoises en la matière et tableau complet de l'état de la protection de la maternité en Europe. Exemple.

* * *

Un lecteur nous signale que dans le tableau publié il y a quelques semaines (DP 673) et faisant le point, pour quelques pays industrialisés, de l'aide publique au développement en % du PNB (1981), nous avons répercuté «une erreur couramment véhiculée par les médias» en ce qui concerne la France: pour ce pays en effet, les chiffres qui sont ceux du Ministère français de la coopération, englobent à la fois l'aide aux pays du tiers monde et celle au Territoires et Départements d'outre-mer... Si on soustrait cette «aide» que la France s'accorde en quelque sorte à elle-même (un peu moins du total considéré), notre voisin d'outre-Jura est loin du 0,7%, norme recommandée sur le plan international et recule en queue du peloton européen pour l'aide au développement. Dont acte.

* * *

«Moins d'Etat» vu par le conseiller d'Etat Delamuraz pour «La Vie économique» (février 83). De l'avis du radical vaudois, il y a trois engagements impératifs de l'Etat, et pas d'autres «si les entreprises privées établissent qu'elles peuvent faire sans l'Etat ou mieux que lui». D'abord «c'est à l'Etat et à l'Etat seul qu'il appartient de définir l'intérêt

général, c'est-à-dire le cadre de nos activités — les activités économiques notamment». Puis c'est à l'Etat qu'il incombe «de prévoir des dispositions permettant de rééquilibrer les rapports entre régions, secteurs économiques et entreprises frappées de profondes disparités». Enfin, c'est à l'Etat «de concevoir et de fournir l'infrastructure du pays; entre autres exemples: les transports et communications, la formation professionnelle». Un appel d'offres en bonne et due forme?

* * *

Voici déjà que paraît le N° 140 daté du mois de mars de «La Tuile», «mensuel satirique jurassien». Si vous avez manqué le numéro précédent (triple: 137 à 139) et l'enquête consacrée à l'Ecole jurassienne et conservatoire de musique, institut d'éducation musicale Edgar Willems, précipitez-vous: ces quelques pages sont de salubrité publique. Si tous les journalistes étaient aussi bien informés tout en restant aussi drôles, il y a beau temps que regarder le Téléjournal serait une partie de plaisir. Adresse utile: 2864 Soulece.

BONUS

Le Valais, beau et généreux

Jubilation du «Nouvelliste»: le Valais subventionne la Confédération! Pour une fois que le Fonds national finance une étude intéressante! Le moment de réparer l'Injustice, pas seulement par la péréquation financière, mais aussi par une véritable politique régionale (on attend avec curiosité l'avis du vieux canton sur le deuxième paquet Furgler).

Tout doux! Et les prestations AI, notoirement plus importantes au Valais (et au Tessin) que dans le reste du pays? Et surtout les versements à l'impôt anticipé, dont les étrangers et résidents ne demandent pas (ou ne peuvent pas demander) le remboursement? Entre autres...

Décidément, une étude sur laquelle il faudra revenir.